# Port'âge à domicile

## La culture à domicile... à partir de janvier 2015, on vous livre !

La médiathèque intercommunale, les bénévoles et l'ADMR, proposent un nouveau service de Port'âge de documents (romans, documentaires, livres audio, CD, DVD) au domicile des séniors et personnes en situation de handicap.

### Conditions d'accès

Service proposé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer et aux personnes en situation de handicap, <u>bénéficiant d'une aide de l'ADMR à domicile.</u>

Les usagers souhaitant bénéficier de ce service doivent être inscrits dans une bibliothèque du réseau (gratuit pour les habitants de la CFD). Les cartes nominatives seront conservées à la médiathèque. Un formulaire d'inscription est disponible dans toutes les bibliothèques du réseau et auprès de tous les professionnels de l'ADMR intervenant à domicile.

Les conditions de prêt (nombre de documents et durée) sont les conditions fixées dans le cadre de tout abonnement, à savoir <u>4 livres pour 28 jours + 2 CD/DVD pour 14 jours.</u> Ces conditions peuvent être adaptées au cas par cas selon les besoins et contraintes des bénéficiaires.

#### Accès aux collections et choix des documents

Les personnels de la médiathèque et/ou de l'ADMR sélectionneront les documents en fonction :

- des critères cochés dans questionnaire lors de l'inscription
- des souhaits émis lors du portage à domicile (à faire remonter aux agents de la médiathèque)
- des nouveautés et des coups de cœur de nos lecteurs séniors

L'accès au catalogue en ligne permet de consulter l'ensemble des documents du réseau. Une liste papier d'une sélection d'ouvrages pourra être établie trimestriellement si besoin.

#### Modalités de prêt

- Les documents choisis sont enregistrés informatiquement à la médiathèque sur la carte puis déposés avec le nom de la personne dans la caisse « prêts », prévue à cet effet dans les locaux de l'ADMR. Les agents de l'ADMR peuvent en disposer pour distribution.
- ➤ Les documents retournés par les bénéficiaires aux agents ADMR sont déposés dans la caisse « retours » prévue à cet effet dans les locaux de l'ADMR.
- ➤ Une petite fiche cartonnée sera glissée et laissée dans chaque document prêté au lecteur. Cette fiche permettra aux agents de la médiathèque de faire l'historique des livres empruntés.

Les prêts/retours de cette navette spécifique « Port'âge à domicile » seront traités chaque mercredi avant 10 h.